



ASSOCIATION B.O.X.E.R.'A.M.I

(BOXER OU CROISE EN RECHERCHE D'ADOPTION PAR MAITRE INCONDITIONNEL)
n° préfecture W822000598

909 Route du Mas Roudié - Mas Del Sirey
46600 GIGNAC
Tél : 07 69 92 25 71
association.boxerami@gmail.com

CONTRAT DE CESSION D'UN CHIEN FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS LE CONCERNANT REGLEMENT DE PLACEMENT DU CHIEN

Les circonstances de la vie vous obligent à vous séparer de votre compagnon ?
Vous souhaitez trouver, par le biais de l'association, la meilleure famille ?
Pour cela, merci de compléter le plus précisément et honnêtement possible ce formulaire qui va nous permettre de lui trouver un adoptant le plus approprié à son caractère.
Aucune démarche ne sera engagée par l'association avant la réception de ce formulaire.

Mme - Mr
Tél..... E-mail.....
Adresse.....

Non de l'Animal : RACE :

Identification de l'animal :

N° de : puce : Tatouage :
Date de Naissance : Couleur :
Sexe : Mâle Femelle
LOF Oui Non

MOTIF pour lequel vous ne pouvez plus garder votre animal :

.....
.....
.....

REGLEMENT DE PLACEMENT DU CHIEN D'UN PARTICULIER VIA L'ASSOCIATION

1° L'association a été créée pour aider à l'adoption de BOXERS et de CROISES BOXER

2° L'association se charge de trouver des adoptants à ce chien en contrepartie de :

si vaccins a jour, et carte I-CAD entière = 50 euros

- **si vaccins non à jour et que le cédant ne veut pas le faire frais d'abandon** = 100 euros et nous nous chargeons des vaccins

- **si manque la carte** le cédant doit nous fournir la demande de duplicata remplie par son vétérinaire au nom de l'association et la copie de la carte d'identité du propriétaire ressortant au fichier de l' I- CAD, c'est au cédant d'effectuer cette démarche, **ou alors paiement de la lettre recommandée A/R frais égal 60 euros**

- **abandon chien âgé de + de 8 ans**, frais abandon = 100 euros

Ainsi que d'un chèque de caution de 50 euros, (non encaissé, qui vous sera restitué, dès que l'animal aura été remis à la famille trouvée et agréée par l'association) mais encaissé, en tant que dédommagement au travail effectué, si vous revenez sur votre décision **APRES** que l'association ai engagé le processus pour rechercher un

adoptant.

Lors de la visite du délégué vous devrez lui remettre

- **ce documents de cession complété**
- **carte SCC partie A+B (ou demande de duplicata au nom de l'association + copie Carte Nationale d'Identité au nom du propriétaire déclaré auprès de la SCC)**
- **certificat sanitaire vétérinaire**
- **les 2 chèques**
- **copie du carnet de santé (partie des vaccins) mais vous le conserverez**

et en contrepartie il vous sera **établit un contrat de Famille d'Accueil**

Vous **acceptez donc** que le **chien devienne « la propriété » de BOXER'AMI**, et que vous ne pourrez plus « donner » ce chien en dehors de l'association

3° Au cas où un particulier charge l'association de trouver une nouvelle famille pour son chien, notamment pour un motif qui lui est personnel et qui ne sera en aucun cas jugé par les membres de l'association, il accepte pleinement les conditions de l'association à savoir :

l'association se charge de trouver une famille convenant à CE chien en particulier

l'association ne communiquera jamais les coordonnées des adoptants à l'ancien propriétaire.

Dans tous les cas, l'ancien propriétaire aura des nouvelles par le biais de l'association qui assure un suivi du placement sur le long terme. **Mais uniquement à sa demande**

Il est bien entendu que ce contrat, est un **contrat de CONFIANCE**, donc si le propriétaire de l'animal ne peut, ou ne veut pas accorder sa confiance, l'association ne s'engagera pas dans la responsabilité de remplacement de son animal

Une annonce sera mise sur le forum BOXER FOR EVER, avec des photos de l'animal

Pour le bien de l'animal l'Association s'oppose à ce que l'ancien propriétaire aille voir son ex-animal au sein de sa nouvelle famille, cela en effet **NE PEUT QUE NUIRE** à l'adoption, de plus une fois le chien dans sa famille celle-ci **DEVIENT DE PLEIN DROIT LE NOUVEAU PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL**

Le chien restera chez son propriétaire actuel tant que l'association n'aura pas trouvé d'adoptants pour le chien.

Le chien sera placé en famille d'accueil dans les cas les plus urgents de type : menace de saisie des autorités de police, décès ou hospitalisation du maître si celui-ci est seul, dépérissement du chien.

L'association n'ayant pas de locaux, si le chien est adopté plusieurs fois sans succès, l'association peut demander aux anciens propriétaires de garder le chien le temps de trouver à nouveaux des adoptants.

Le propriétaire ayant sollicité l'aide de l'association **s'engage à retirer les annonces qu'il a pu émettre par ailleurs.**

Enfin **AUCUN ANIMAL** ne sera pris en charge par l'association sans être au préalable, et au frais de son propriétaire, en vertu de la loi existante, à jour de ses vaccins et identifié

4° Afin de mettre en adéquation au mieux, un adoptant en demande, et un chien en recherche, il **IMPERATIF** de remplir le questionnaire ci-après, de manière **MANUSCRITE**,

5° Enfin il est bien entendu que **SOUS AUCUN PRETEXTE** une personne désireuse de faire placer son animal via l'association n'a le droit de demander de l'argent à celle-ci, cette association ne **FAIT PAS COMMERCE DE CHIEN.**

6° **Dans le cas où un animal serait en mauvaise santé, ou blessé**, il est clair que l'association pourra malgré tout tenter un placement, mais à la condition que le propriétaire du chien soit totalement honnête quant aux problèmes de l'animal, ensuite un adoptant prendra **EN TOUTE CONNAISSANCE** de cause la décision d'adopter ou non.

Par contre l'association NE S'ENGAGE ABSOLUMENT PAS A PRENDRE A SA CHARGE LES FRAIS DE SANTE, qui bien sur REVIENNENT de plein droit au propriétaire de l'animal.

7° En cas de renseignement inexacts sur le chien ayant pour conséquence une ou plusieurs adoption(s) qui ne se

finalise(nt) pas, l'association est en droit de redonner le chien aux anciens propriétaires pour cause de tromperie.

Ce règlement a pour souci de préciser en toutes lettres et clairement les modalités de cession d'un animal à l'association BOXER'AMI dans le but de le faire adopter.

**Paraphe du propriétaire légal de l'animal
(Précédé de la mention lu et approuvé)**

QUESTIONNAIRE GENERAL

Vous avez eu votre animal dans un refuge, une SPA, un particulier, un éleveur, autre ? Précisez :

.....
A quel âge avez-vous eu ce chien ? (chiot ou si non à quel âge).....

Est-il à jour de ses vaccins ? Oui Non

Date des derniers rappels :.....

Est-il/elle stérilisé ? : Oui Non

Si c'est une femelle date de ses dernière chaleurs :

A t'il déjà eu des problèmes de comportements ?.....

.....

A-t' il déjà pincé ou mordu ? Oui Non Si oui dans quelles circonstances :

.....

Quel est son comportement général ? :.....

.....

.....

Avec des enfants ?.....

.....

Avec d'autres animaux (chiens mâles/femelles) et chats ? voir volatiles et rongeurs ou autres ?

.....

.....

Vit-il en appartement, en extérieur, en pavillon ou autre ? :.....

.....

Est-il habitué à rester seul ? combien de temps ?.....

Détruit-il quand il est seul ?

.....

Marche-t-il correctement en laisse ?.....

Comment réagit-il en laisse quand il croise d'autres chiens ?.....

Comment réagit-il face aux joggeurs, vélo cyclistes ?.....

Comment se comporte-t-il en voiture, sage, malade agité, destructeur ?

Est-il propre ?.....

Au moment de la « gamelle » pouvez-vous sans risque la lui retirer ? Oui Non

Connaît-il les ordres de bases ? Oui Non

Lesquels précisément ?.....

.....

Pensez-vous qu'il soit nécessaire de lui faire suivre des cours d'éducation ?.....

Est-il/elle plutôt soumis ou dominant ?.....

Est-il/elle gardien ? Oui Non

Est-il protecteur ? Oui Non

Trop protecteur ou de façon normale ?.....

Diriez-vous que votre animal est équilibré ? Oui Non

Que mange-t-il ? : (si croquettes quelle est la marque)
Quel est son rythme de repas ? (nombre de fois par jour et horaire).....
Renseignements supplémentaires :.....
.....
.....

Questionnaire Santé :

Quels problèmes de santé a-t-il eu au cours de sa vie ? :.....
.....
.....
Est-il actuellement sous traitement ?
Si oui pour combien de temps ? et pourquoi ?
.....
Nom et téléphone de son vétérinaire :

Partie administrative :

Avez-vous la carte d'identification de la SCC (carte de puce ou de tatouage) complète (partie A + partie B) ?
sinon quelle partie avez-vous ?

Dans le cas où elle n'est pas complète, l'association se chargera de faire un duplicata de cette carte, mais il nous faudra les papiers suivants :

- photocopie recto/verso de la carte d'identité du propriétaire légal
- demande de duplicata de carte d'identification, établie par le vétérinaire de l'animal et mise au nom de l'association

Obligation légale: certificat vétérinaire (décret n° 2008-1216 du 25 novembre 2008)

Le cédant doit faire établir un certificat vétérinaire (daté et signé) et en fournir l'original ou une copie à l'association. Les informations qui doivent apparaître sont les suivantes:

1. L'identité, l'adresse, le cas échéant, la raison sociale du cédant
2. Le document justifiant de l'identification de l'animal
3. Le cas échéant, le numéro du passeport européen pour animal de compagnie
4. Le cas échéant, un certificat vétérinaire de stérilisation
5. Les vaccinations réalisées
6. Pour les chiens de race, le document délivré par une fédération nationale agréée conformément à l'article D. 214-11
7. La date et le résultat de la dernière évaluation comportementale si elle a été réalisée
8. Diagnostic de l'état de santé du chien
9. Cohérence entre la morphologie du chien et le type racial

Attestation(s) remise(s) à l'association : Contrat de cession (4 pages)

Papiers(s) remis par le cédant : Carte d'identification : Remise ce jour Aucune identification
Carnet de santé : Oui Non
Certificat vétérinaire Oui Non remis
Copie de sa Carte nationale d'identité

Je soussigné(e)
demeurant à
déclare céder l'animal : Nom **Race.....** **Couleur.....**

Date de naissance N° identification..... à L'ASSOCIATION
B.O.X.E.R'A.M.I et déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements sus cités ainsi que la
compréhension et la validation du règlement de placement de l'association.

Paiement : Chèque n°: Montant : € Banque :
 Espèces

Chèque de caution de 50 euros: Banque Chèque n° :

Fait à Le.....

Paraphe du propriétaire légal de l'animal
(Précédé de la mention lu et approuvé)

Paraphe Responsable Association
(Déclare prendre en charge l'animal)



A handwritten signature in black ink is written over a faint, semi-transparent stamp. The stamp contains the following text: "Association B.O.X.E.R'A.M.I", "100 rue de la République", "93000 Bobigny", and "Tel : 05 65 37 75 16".